

28, Boulevard Victor Hugo – 06000 NICE
 S.A. au capital de 50.000 € - RCS Nice 318 845 765
 Cartes Professionnelles T et G n°CPI 06052016000008568 – C.C.I. de France
 Caisse de garantie QBE n°0220006495 sans manquement de fonds
 R.C.P. MMA n° 127128138

*** HONORAIRES T.T.C. SUR PRESTATIONS DE TRANSACTION IMMOBILIERE ***
(Honoraires à la charge du vendeur ou de l'acquéreur)

I - APPARTEMENTS - VILLAS ET PROPRIETES :

	<u>PRIX DE VENTE</u>		<u>HONORAIRES T.T.C.</u>
De :	0 €	à	38.000 €
de :	39.000 €	à	55.000 €
de :	56.000 €	à	70.000 €
de :	71.000 €	à	99.000 €
de :	100.000 €	à	150.000 €
de :	151.000 €	à	500.000 €
au-delà de			501.000 €
			4.000 €uros T.T.C. forfaitaires
			10,50 % T.T.C. du prix de vente
			10,00 % T.T.C. du prix de vente
			9,00 % T.T.C. du prix de vente
			7,50 % T.T.C. du prix de vente
			6,00 % T.T.C. du prix de vente
			5,00 % T.T.C. du prix de vente

II - TERRAINS :

Jusqu'à 59.000 €uros = 6.000 €uros T.T.C. forfaitaires.
 Au delà de 59.000 €uros = 10,00 % T.T.C. du prix de vente.

III - IMMEUBLE A USAGE COMMERCIAL OU INDUSTRIEL :

10% T.T.C. du Prix de Vente avec un minimum de 4.000 €.

*** HONORAIRES T.T.C. SUR PRESTATIONS DE LOCATION / GESTION ***

I - LOCATION :

a) LOCATIONS VIDES A USAGE D'HABITATION ET MEUBLE LONGUE DUREE :

- LOCATAIRE : Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail : 10 €uros TTC par m² habitable + Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € TTC par m² habitable.
- PROPRIETAIRE : A minima : Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail : 10 €uros TTC par m² habitable + Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € TTC par m² habitable /ou/ 1 mois de loyer charges comprises

Les honoraires de location du propriétaire ne peuvent être inférieur à celui du locataire (décret n°2014-890 du 01/08/2014).

b) LOCATION A USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL :

20% du loyer annuel hors charges à la charge du Preneur.

c) LOCATIONS COMMERCIALES :

30% hors taxes du loyer annuel à la charge du Preneur,
 soit 36,18% T.T.C.

II - GESTION :

A l'année : sur le montant des encaissements : redditions trimestrielles

Nos forfaits		
1)	Standard	5,50 % TTC
2)	Premium	7,90% TTC

Garantie des loyers : 2,5 % T.T.C en sus, sur le montant des encaissements.

Aucun honoraires, aucun frais de quelque nature que ce soit (publicité, affichage, etc.) ne sont dû avant la conclusion d'un contrat.

* T.V.A. - Taux en vigueur : 20,00 %

Honoraires applicables au 01/04/2017

**En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.
 La délivrance d'une note est obligatoire au-delà de 25 € T.T.C.**